

## Séance du 02.03.2023

### Anzère Tourisme SA

Les comptes 2021-2022 présentent une perte de Fr. 57'267.00 après comptabilisation d'amortissements à hauteur de Fr. 101'690.00.

Le compte de pertes et profits fait apparaître un total des produits de Fr. 2'805'231.00.

Le CC nomme Chantal Beaupain comme délégué de la commune pour la prochaine assemblée générale d'Anzère Tourisme SA qui se déroulera le 10.03.2023.

Le CC prend connaissance du budget de l'exercice 2022-2023 qui devrait être équilibré.

**Décision :** A l'unanimité, le CC

- Accepte les comptes de l'exercice 2021-2022.
- Donne décharge aux organes responsables.
- Accepte de comptabiliser le résultat de l'exercice au compte "Profits et pertes reportés".
- Accepte le budget de l'exercice 2022-2023.

### Bourgeoisie : comptes et budgets

Le CB accepte, à l'unanimité, les comptes 2022 de la Bourgeoisie

Le CB accepte également, à l'unanimité, le budget 2023 et le plan financier 2023-2026.

| Aperçu du compte de résultats et investissements    |       | Compte<br>2021 | Budget<br>2022 | Compte<br>2022 |
|---|-------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Compte de résultats</b>                          |       |                |                |                |
| <b>Résultat avant amortissements comptables</b>     |       |                |                |                |
| Charges financières                                 | - CHF | 101'860.24     | 166'100.00     | 162'292.84     |
| Revenus financiers                                  | + CHF | 135'646.10     | 186'200.00     | 181'206.06     |
| <b>Marge d'autofinancement (négative)</b>           | = CHF | -              | -              | -              |
| <b>Marge d'autofinancement</b>                      | = CHF | 33'785.86      | 20'100.00      | 18'913.22      |
| <b>Résultat après amortissements comptables</b>     |       |                |                |                |
| Marge d'autofinancement (négative)                  | - CHF | -              | -              | -              |
| Marge d'autofinancement                             | + CHF | 33'785.86      | 20'100.00      | 18'913.22      |
| Amortissements planifiés                            | - CHF | 73'800.00      | -              | -              |
| Attributions aux fonds et financements spéciaux     | - CHF | -              | -              | -              |
| Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux | + CHF | -              | -              | -              |
| Réévaluations des prêts du PA                       | - CHF | -              | -              | -              |
| Réévaluations des participations du PA              | - CHF | -              | -              | -              |
| Attributions au capital propre                      | - CHF | -              | -              | -              |
| Réévaluations PA                                    | + CHF | -              | -              | -              |
| Prélèvements sur le capital propre                  | + CHF | -              | -              | -              |
| <b>Excédent de charges</b>                          | = CHF | 40'014.14      | -              | -              |
| <b>Excédent de revenus</b>                          | = CHF | -              | 20'100.00      | 18'913.22      |
| <b>Compte des investissements</b>                   |       |                |                |                |
| Dépenses  | + CHF | 123'261.00     | -              | -              |
| Recettes  | - CHF | 38'600.00      | -              | -              |
| <b>Investissements nets</b>                         | = CHF | 84'661.00      | -              | -              |
| <b>Investissements nets (négatifs)</b>              | = CHF | -              | -              | -              |
| <b>Financement</b>                                  |       |                |                |                |
| Marge d'autofinancement (négative)                  | - CHF | -              | -              | -              |
| Marge d'autofinancement                             | + CHF | 33'785.86      | 20'100.00      | 18'913.22      |
| Investissements nets                                | - CHF | 84'661.00      | -              | -              |
| Investissements nets (négatifs)                     | + CHF | -              | -              | -              |
| <b>Insuffisance de financement</b>                  | = CHF | 50'875.14      | -              | -              |
| <b>Excédent de financement</b>                      | = CHF | -              | 20'100.00      | 18'913.22      |

### **Extension de l'école de Botyre**

Le CC prend connaissance et valide le règlement et programme du concours de projet pour l'agrandissement du centre scolaire de Botyre, avec salle de gymnastique et structure d'accueil pour les enfants (UAPE).

Edilité

### **Edilité**

Le CC délivre et traite

- 2 autorisations de construire
- 3 autorisations de panneaux solaires

## **Séance du 16.03.2023**

### **Tournage d'une série RTS à Anzère**

Le CC prend connaissance du projet de M. Nicolas Zen-Ruffinen, jeune producteur originaire de Ayent. Il prévoit le tournage d'une série de 6 épisodes à Anzère du 05.06.2023 au 11.08.2023. Environ 50 personnes seront présentes et logeront sur Anzère durant cette période.

Le CC décide de soutenir ce projet. A la demande des producteurs, ce soutien pourra être de plusieurs ordres :

- Implication des services communaux, police, TP, ST, etc....
- Soutien à la communication locale.
- Mise à disposition de places de parc.
- Facilités pour l'obtention d'abonnement Télé Anzère.
- Etc...

### **Taxe de séjour forfaitaire pour logement occupés par des réfugiés**

Pour être exempté de la taxe de séjour forfaitaire (TSF), le propriétaire d'un logement doit le mettre en location à une personne domiciliée sur la commune. Cette personne domiciliée sera ainsi imposée fiscalement.

Les réfugiés ukrainiens ne sont pas formellement domiciliés sur la commune et leur dossier reste géré de manière centralisée par le canton.

Le CC prend également connaissance de la pratique d'autres communes. Sur notre commune, 6 propriétaires sont concernés

Le CC décide de ne pas facturer la TSF aux propriétaires qui logent des réfugiés ukrainiens. Ceux-ci sont donc considérés comme domiciliés sur la commune quand bien même ils ne sont pas imposés fiscalement.

### **Structure Naftaline : engagement d'apprenties**

Le CC décide d'engager :

- Tatiana Hayoz, Grône – engagement en 1<sup>ère</sup> année.
- Enora Fardel, Ayent – engagement en 2<sup>ème</sup> année.

## **Edilité**

Le CC délivre et traite

- 9 autorisations de construire
- 4 autorisations de panneaux solaires
- 2 demandes de préavis

## **Autorisation d'exploiter**

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Edward Wiley-Jones pour la Woodland Village /Wood Restaurant.

## **Itinéraire régional VTT Valais Alpine**

Un projet, porté par le service de la mobilité du canton, prévoit de relier le glacier du Rhône à St-Gingolph sur des parcours de vélo et de MTB.

Pour rappel, il s'agit du projet d'itinéraire régional VTT qui comporte actuellement 7 étapes (départ à Crans-Montana, boucle dans le Haut-Valais, arrivée dans le Val d'Anniviers). Il est prévu d'y ajouter deux étapes dont une au départ d'Anzère en direction de Crans-Montana.

Le service de la mobilité (SDM) et le service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) ont décidé d'apporter un soutien supplémentaire se présentant comme suit :

1. Architecture et planification de l'itinéraire régional : mandat du SETI à un bureau spécialisé, 100 % à charge du SETI.
2. Coordination et suivi de tout le processus de mise en œuvre : assuré par le SDM ainsi que par l'Antenne Valais Romand sur mandat du SDM, 100 % à charge du SDM.
3. Dossiers d'homologation LIML de l'itinéraire régional : mandat du SDM à des bureaux techniques, 100 % à charge du SDM.
4. Le cas échéant, construction des ouvrages détaillés dans les dossiers d'homologation LIML de l'itinéraire régional : mandat du SDM à des entreprises spécialisées, 100 % à charge du SDM.
5. Planification et production du balisage de l'itinéraire régional : mandat du SDM à des entreprises spécialisées, 100 % à charge du SDM.

Le CC valide les itinéraires projetés sur le territoire communal par le bureau Bikeplan.

## **Subventions énergie**

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer Fr. 16'100.00 de subventions (5 dossiers).

## **Travaux routiers**

Oiken fera une fouille de La Giète jusqu'à la Route des Fleyves pour la mise en souterrain d'une ligne moyenne tension.